



DÉPÔT VIA MON COMPTE CRTC CLÉGC

Télé Inter-Rives Itée
349 boulevard Perron
Carleton-sur-Mer (Québec)
G0C 1J0

Le 27 août 2014

Monsieur John Traversy
Secrétaire général
Conseil de la radiodiffusion
et des télécommunications canadiennes (CRTC)
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

Objet: Normes de qualité du sous-titrage codé des stations de Télé Inter-Rives -
Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2011-741-1

Monsieur Traversy

Télé Inter-Rives Itée opère quatre (4) stations de télévision locales dans l'Est-du-Québec et au Nouveau-Brunswick. Ces stations sont CIMT-TV (TVA) Rivière-du-Loup, CHAU-TV (TVA) Carleton-sur-Mer, CKRT-TV (SRC) Rivière-du-Loup et CFTF-TV (V) Rivière-du-Loup.

Les licences de radiodiffusion de nos 4 stations de télévision locales qui expirent le 31 août 2016 spécifient qu'au moins 90% des émissions locales soient sous-titrées et 100% d'ici à la fin de la présente période de licence.

Les stations de Télé Inter-Rives confirment que cette condition de licence a été respectée par l'ensemble de ses stations. De plus, avec l'aide du FAPL créé en 2009, nos stations ont sous-titré 100% de leurs émissions produites et diffusées localement.

Télé Inter-Rives désire également mentionner qu'elle a effectué les investissements techniques requis pour rendre disponible l'encodage pour malentendants lors de la conversion de ses 43 émetteurs analogiques au numérique à l'automne 2011.

Ainsi, les quatre (4) stations de Télé Inter-Rives qui diffusent 95% de la programmation des trois (3) réseaux de télévision francophone (TVA), (SRC) et (V), retransmettent la totalité des émissions sous-titrées de ces réseaux à leurs téléspectateurs, le 5% restant étant des émissions locales.

SOUS-TITRAGE

Deux personnes sont affectées au sous-titrage des émissions locales de nos quatre (4) stations de télévision. Ces personnes effectuent le sous-titrage manuellement en écrivant ce qui est mentionné mot à mot par les différents participants à nos émissions locales, particulièrement les émissions d'entrevues, chroniques diverses et émissions ou parties d'émissions tournées en extérieur. Cette façon de fonctionner limite considérablement les fautes d'orthographe puisque les personnes occupant ces fonctions possèdent un excellent français écrit.

Les bulletins de nouvelles locales incluant les reportages sont sous-titrés directement lors de leurs enregistrements en studio. Tout le contenu écrit des bulletins de nouvelles ainsi que des manchettes sont sur télé-souffleur et automatiquement encodé dans le signal vidéo de la station pour les malentendants. Les contenus écrits lus en studio sur le télé-souffleur proviennent des chefs de pupitre et le contenu écrit des reportages est le même texte employé par les journalistes. Les commentaires des différents intervenants faisant partie des nouvelles locales sont retranscrits et fournis par les journalistes et également codés pour les malentendants.

Les émissions locales produites par les producteurs indépendants sont sous-titrées par des compagnies de production externe telles que Médiavision située à Montréal ou les Productions Vic Pelletier de Matane. Nos gestionnaires locaux vérifient systématiquement la qualité et la conformité du sous-titrage de ces émissions provenant de l'externe.

VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ (CONTENU)

Les trois (3) directeurs de l'information dirigeant nos salles de nouvelles ont la responsabilité du contrôle de la qualité du sous-titrage des nouvelles locales. Ces gestionnaires possèdent des écrans de télévision dans leur bureau avec la fonction sous titrage activée.

Nos gestionnaires de l'information doivent faire des vérifications mensuelles sur au moins deux (2) bulletins de nouvelles locales sur chacune de nos quatre stations de télévision. Les rubans-témoins sont employés à cet égard.

Ils portent une attention particulière aux fautes d'orthographe ainsi qu'à la bonne concordance des éléments écrits avec l'image. Un délai de cinq (5) secondes est toléré.

Les écrans de télévision dans les bureaux de nos gestionnaires, que ce soit les directeurs généraux ou des programmes, doivent obligatoirement avoir la fonction sous-titrage activée pour s'assurer de la qualité régulière du sous-titrage des différentes émissions locales.

Les personnes responsables du sous-titrage doivent signaler toute anomalie dès qu'elle se présente. Si nécessaire, des correctifs sont apportés sur le champ.

VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ (TECHNIQUE)

Comme nos stations de télévision sont distribuées sur une multitude d'entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) autant satellitaires que terrestres en format standard ou haute définition, une vérification technique constante est nécessaire.

Ainsi, nos directeurs techniques possèdent dans leurs ateliers techniques, les signaux SD et HD des principales EDR dont Shaw Direct et Bell Télé, avec la fonction sous-titrage activée. Ils peuvent ainsi s'assurer que les émissions sont sous-titrées sur ces différentes EDR desservant leurs territoires.

TAUX DE PRÉCISION

Nous évaluons notre taux de précision à environ 90% soit à l'intérieur des normes établies par le conseil de 85%.

Cependant afin de mieux évaluer le taux de précision de chacune de nos stations, nous exigerons à partir de septembre 2014 de nos gestionnaires de l'information, qu'ils compilent dans un registre interne, le taux mensuel d'efficacité des émissions vérifiées.

CONCLUSION

Même si le FAPL prend fin le 31 août 2014, Télé Inter-Rives continuera de faire tous les efforts possibles afin de sous-titrer 100% de ses émissions locales au lieu de 90% comme stipulé dans ses différentes licences actuelles.

Nous remercions le Conseil de l'intérêt manifesté envers ce rapport et veuillez accepter nos salutations les plus cordiales.



Pierre Harvey
Directeur